

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Ex-CSSS de la MRC-de-Coaticook

Équipe de gestion des effectifs COATICOOK de l'ex-Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook 163, rue Jeanne-Mance, Coaticook (Québec) J1A 1W4
Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 849-9102 Sylvie Cloutier : 819 843-3381, poste 2627 Centrale de remplacement : 1-800-268-2572, poste 2626

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	4 jours/2 sem. dont 1 fds/2 sur 2 quarts	Doit répondre aux besoins de l'employeur	Besoins de l'employeur pendant 6 mois	Doit répondre aux besoins de l'employeur
Disponibilité minimale obligatoire		4 / 14 (ou 2 / 7) et 1 fin de semaine sur 2 et disponibilité étudiante min de 2 / 14	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier	N/A
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois. Actualisée 7 jours après réception	Une fois par période de trois mois en respectant un préavis de 7 jours Pour un changement de disponibilité du 1 ^{er} juin au 31 août, doit être demandé avant le 15 février	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire	Une fois par période de trois mois en respectant un préavis de 7 jours
Particularités	De la P3 à P6, ne peut être modifiée. Peut être modulée pendant cette période si modifiée avant le 1 ^{er} avril	N/A	En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.	N/A
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance	9 jours avant le début	Au moins 7 jours à l'avance	9 jours avant le début
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	N/A			
Particularité	N/A			
Négligence de disponibilité	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
En cas d'absence	Aviser centrale de remplacement durant les heures ouvrables (8h-16h) du lundi au vendredi			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Aviser l'admission			